



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} OCTOBRE 1984 — VOL. 4, NO 2

REVICENTRE: 500 000\$ DE SUBVENTION DISPONIBLE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Lors d'une conférence de presse tenue le lundi 17 septembre à l'hôtel de ville de l'Ancienne-Lorette, madame Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu et député de La Peltrie, annonçait l'octroi d'une subvention maximale d'un demi-million de dollars à la municipalité pour la revitalisation de son centre-ville. Cette somme représente 50% du montant global que pourrait atteindre l'ensemble du projet. Madame Marois a remis à monsieur Loranger une lettre du ministre des Affaires municipales, Alain Marcoux, confirmant l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme ReviCentre.

Le secteur délimité pour les fins du programme s'étend entre la rivière Lorette, les rues Arthur, Saint-François et Saint-Cyrille. Le maire Loranger, à cette occasion, qualifiait cet espace de "cœur de l'Ancienne-Lorette". Parmi les effets attendus de cette grande intervention "à cœur ouvert", il signalait l'amélioration de la qualité de la vie, la stimulation de la fierté

collective des Loretains et de l'activité économique du milieu. Soulignant l'importance de l'implication des citoyens dans une telle entreprise, il a tenu à signaler la part active jouée par la Chambre de commerce locale pour redonner un élan à l'économie du milieu.

Le maire n'a pas manqué, bien entendu, de remercier madame Marois et le Gouvernement du Québec pour le soutien apporté à la municipalité de l'Ancienne-Lorette.

La députée-ministre s'est dite très heureuse d'annoncer une pareille nouvelle à l'Ancienne-Lorette et elle a expliqué que s'il a été possible au gouvernement d'intervenir et d'agir, c'est qu'il y avait déjà ici les signes d'un dynamisme socio-économique qui est tout à l'honneur des Loretains.

Après avoir admis le centre-ville de l'Ancienne-Lorette au programme de revitalisation, le ministre des Affaires municipales est prêt à signer le protocole d'en-

tente dans lequel seront identifiés les travaux particuliers; Ancienne-Lorette, de son côté, est prête à poursuivre les interventions entreprises depuis quelques années.

Toujours selon madame Marois, le programme ReviCentre confie à la municipalité un rôle de maître-d'œuvre dans la revitalisation de son centre-ville et lui permet d'initier des actions conformes aux besoins identifiés. C'est donc la municipalité qui sera le "moteur" de ce projet et qui entraînera derrière elle le secteur privé.

Les principales interventions porteront sur:

- des aménagements paysagers et des voies piétonnières
- l'amélioration aux rues et trottoirs
- la rénovation de plusieurs bâtiments.

Le ministère des Affaires municipales apporte donc un tien concret à l'initiative et au dynamisme de la municipalité



Madame Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et députée de La Peltrie, remet au maire Émile Loranger une lettre du ministre Alain Marcoux confirmant l'octroi d'une subvention pouvant aller jusqu'à un demi-million de dollars, dans le cadre du programme ReviCentre.

et de la population locale en accordant cette subvention de 500 000\$.

Depuis l'annonce du programme ReviCentre en avril dernier, Longueuil, Saint-

Laurent, Thetford-Mines, Mont-Laurier, Varennes et Val d'Or ont déjà obtenu confirmation de leur admissibilité et de subventions totalisant 4 500 000\$.

Sur une période de trois (3) ans, 57 millions \$ seront consacrés à la revitalisation des centre-villes au Québec.

SOMMAIRE

- L'Ancienne-Lorette accueille en grand p. 2
- ReviCentre p. 3
- Cinquième concours d'embellissement p. 4
- Loi sur l'accès aux documents ... p. 5
- Semaine de la prévention des incendies p. 6
- Journée communautaire p. 6
- Parents-secours p. 7
- Recyclage p. 8



C'est sur le sol de la paroisse de l'Ancienne-Lorette que le Saint Père a d'abord mis les pieds lors de son voyage "pèlerinage" au Canada. On voit ici le Gouverneur Général Mme Jeanne Sauvée lui souhaitant la bienvenue.

RAPPEL HISTORIQUE

Le premier acte de baptême inscrit dans les registres de la paroisse est daté du 5 janvier 1676. Il est écrit en latin. L'enfant s'appelait Jeanne Kircanis. Le 30 octobre 1678, Mgr de Laval accordait à Notre-Dame de Lorette le statut de cure, confirmant ce qui existait déjà depuis deux ans.

Ces détails sont tirés du livre de Lionel Allard intitulé L'Ancienne-Lorette, à la page 49.



Un moment émouvant pour la population du Québec et pour notre photographe. Roland Hamel a eu l'insigne privilège d'être accrédité comme photographe du Loretain pour l'accueil du Saint-Père à l'aéroport. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il raconte ce moment unique dans sa vie de photographe amateur. Il pensait à tous les autres qui auraient aimé être là et il éprouvait de la reconnaissance envers ceux qui avaient appuyé sa demande d'accréditation, notamment ses collègues du Club Photo. Roland compare l'arrivée du Pape aux grandes tournées évangéliques des premiers apôtres.

L'ANCIENNE-LORETTE ACCUEILLE EN GRAND!

Ils sont venus nombreux, un peu inquiets, pour une aventure pleine d'inconnu... Ils sont repartis comblés, le cœur en fête!

Plus de 450 pèlerins de la zone de Dolbeau, au Lac Saint-Jean, regroupant douze paroisses, ont fait quatre heures d'autobus scolaire pour vivre une expérience de communauté nouvelle et rencontrer le Pape; choisis par l'ordinateur de la logistique de l'organisation diocésaine, ils se sont sentis choisis d'être jumelés avec l'Ancienne-Lorette, population jeune et dynamique.

Trois rencontres avaient permis aux responsables des deux groupes de planifier l'arrivée, le souper communautaire et la participation à

la messe sur la Cité universitaire. Le comité local avait fait appel à une vingtaine de mouvements et associations, qui se sont tous impliqués généreusement et avec un sens de l'organisation remarquable.

À leur arrivée, nos visiteurs font une visite à l'église paroissiale, puis se retrouvent avec 200 familles de chez nous, prêtes à les accueillir et à partager la table et le gîte, jusqu'au rendez-vous du lendemain. Le gymnase du Collège de Champigny bourdonne de vie; la rencontre est chaleureuse, le souper réussi à souhait, la musique scande la fête; en deux heures, près de 1,100 convives ont refait leurs forces et sont prêts à prolonger la soirée; mais la

journée sera longue demain, et le voyage en assouplit quelques-uns... bien malgré eux! Les visiteurs se sont mêlés aux talents locaux pour agrémente le repas; un échange de cadeaux permettra de garder un souvenir tangible de l'aventure.

Le lendemain, 9 septembre mémorable, visiteurs et paroissiens se retrouvent dans l'îlot M pour la messe avec Jean-Paul II. La température extraordinaire et le climat d'intense fraternité contribuent au succès de l'événement.

Le soir tombé, reprenant l'autobus de retour à l'Ancienne-Lorette, je n'entends que des commentaires enthousiastes de l'aventure partagée: les derniers visiteurs

quitteront notre ville à minuit pour un retour sans anicroche, les nôtres rentrant chez eux le cœur gonflé à bloc par l'événement qui nous dépasse...

On parlera longtemps de l'accueil chaleureux des gens de l'Ancienne-Lorette, de leur hospitalité fraternelle, de la foi partagée, et des amitiés qui y sont nées. Elle était géniale, cette idée de communauté nouvelle tissée par le jumelage des paroisses; chez nous, quelques photos gravent dans notre mémoire le souvenir d'une merveilleuse réussite. Cordial merci à tous les artisans de cette heureuse aventure!

Claude Couture, prêtre, curé



M. Laurent Tremblay, responsable du groupe de Dolbeau, présente un cadeau au curé Claude Couture de l'Ancienne-Lorette: des bleuets au chocolat semble-t-il.



Mgr Roch Pedneault, évêque auxiliaire de Chicoutimi, avec le maire Emile Loranger et son épouse.



Le maire de St-Augustin (L.-St.-J.), M. Germain St-Pierre, y va de son présent.



Cette fois, c'est un vin de bleuets que notre maire reçoit des mains de Mme Gertrude Imbeau, maire de St-Eugène.



PAGE 2 — LE LORETTAIN

Entourant le curé Couture en cette journée d'accueil, un échevin du Quartier Laurentien, M. Gaston Paradis et son épouse, les échevins Carole Gagné, Léo Carreau et son épouse, et Sylvie Laflamme.

REVICENTRE: PIÈCE MAÎTRESSE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

La politique de revitalisation des centres-villes du Gouvernement du Québec est une pièce majeure du plan d'actions gouvernementales pour intensifier la relance (AGIR) mis de l'avant par le gouvernement du Québec.

Le document a été rendu public le 12 avril dernier par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, monsieur François Gendron, et le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux.

On y retrouve les orientations gouvernementales en matière de revitalisation des centres-villes; le gouvernement du Québec exprime deux intentions: d'une part,

A) dépasser les mesures partielles et sectorielles pour les intégrer à une politique qui veut répondre aux multiples problèmes posés et qui fait appel à des mesures législatives, administratives ainsi que financières; d'autre part, B) intensifier la concertation avec le monde municipal en lui manifestant clairement la position du gouvernement, les moyens qu'il entend offrir, et les interventions qu'il est prêt à faire.

La politique de revitalisation est une approche d'ensemble des différents aspects de la situation; elle repose donc sur un certain nombre d'objectifs. Ce sont

- 1) l'amélioration des conditions de vie au centre-ville;
- 2) la consolidation du tissu urbain et la réhabilitation du cadre bâti;
- 3) le maintien d'une diversité des groupes sociaux au centre-ville;
- 4) la revitalisation du rôle social, culturel et symbolique du centre-ville;
- 5) et enfin, la revitalisation des activités économiques au centre-ville.

Les mesures d'aide qui découlent de ces objectifs visent à faciliter les interventions soit des

municipalités, soit des entreprises privées et des particuliers, soit du gouvernement et de ses ministères.

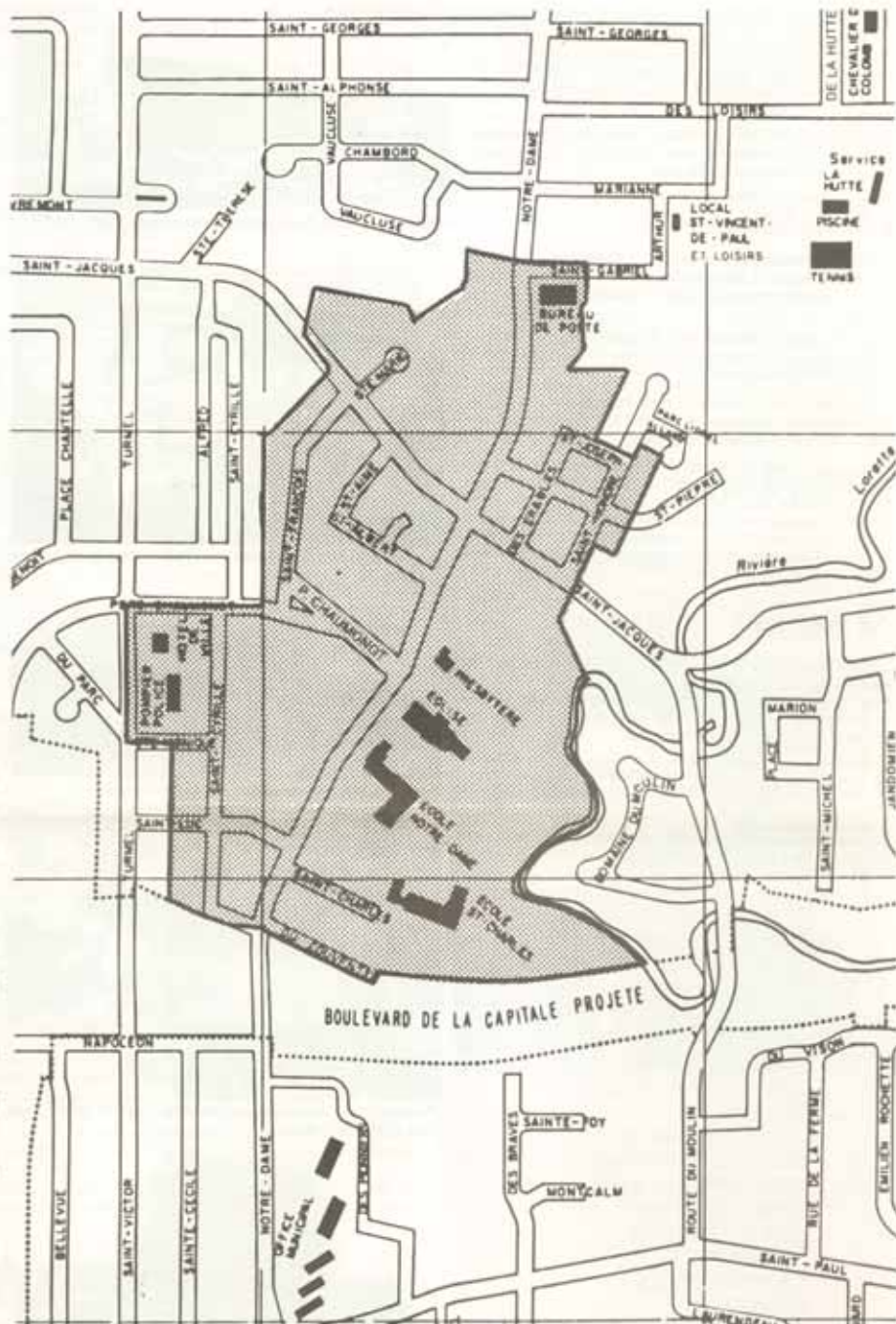
Les mesures qui concernent les municipalités comportent un élargissement de leurs pouvoirs de planification et d'intervention, un assouplissement du cadre légal relatif à la réglementation d'urbanisme, ainsi qu'un accroissement des pouvoirs leur permettant d'accorder des incitations fiscales et des subventions à des projets coïncidant avec les objectifs de revitalisation des centres-villes.

D'autre part, les mesures qui s'adressent aux entreprises privées et aux particuliers visent essentiellement le développement des investissements de même qu'une concertation accrue avec les autorités locales, alors que les mesures touchant le gouvernement ont trait à l'ajustement de certains programmes et à la mise en place de moyens pour favoriser l'implantation de services publics dans les centres-villes.

La mise en oeuvre de la politique repose essentiellement sur trois grands principes, à savoir:

- 1) la municipalité est le premier maître d'oeuvre de la revitalisation de son centre-ville;
- 2) les agents économiques et les résidents doivent être associés aux objectifs et aux actions de revitalisation;
- 3) et enfin, le gouvernement a une responsabilité de soutien à cet égard.

En donnant plus de moyens pour revitaliser les centres-villes, la qualité de vie sera améliorée puisqu'un centre-ville revitalisé est un lieu déserté qui redevient attirant, un espace unifonctionnel qui se diversifie, un centre de rassemblement et d'échanges qui se développe, un endroit privilégié où la vie collective rejoint celle des individus en leur offrant les principaux symboles de leur histoire.



La partie grise représente le secteur délimité pour les fins du programme REVICENTRE.

REVICENTRE: CONTENU DU PROGRAMME

D'une durée de trois ans et se terminant le 31 mars 1987, le programme REVICENTRE comprend deux volets complémentaires.

Le volet I vise essentiellement les actions associées à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le territoire désigné par la municipalité comme étant son centre-ville ou secteur central.

- Le volet II comprend quatre types d'interventions que la municipalité peut choisir de réaliser:
- construction, réfection ou réparation de rues;
 - construction d'équipements publics et aménagement d'espace urbains;
 - interventions sur des immeubles;
 - versement de subventions municipales à des contribuables pour certains travaux d'amélioration à l'égard

d'immeubles non résidentiels.

Aide financière

L'aide financière disponible dans le cadre du programme est offerte aux municipalités à raison de 50% des dépenses qu'elles effectuent et en tenant compte de la taille de leur population:

- municipalité de 50 000 habitants et plus: 1M\$
- centre régional dont la population se situe entre 15 000 et 50 000 habitants: 0,75M\$
- municipalité de moins de 50 000 habitants: 0,5M\$

La municipalité répartit comme elle l'entend l'aide financière entre les différents éléments du programme. Toutefois, la proportion de cette aide affectée à la planification, aux acquisitions et aux infrastructures de base est respectivement limitée à 10%, 25% et 25%.

PATINAGE À L'AMPHIGLACE

Tous les samedis soirs, patinage libre pour les adultes, de 19h à 20h.

Tous les dimanches après-midi, séances de patinage familial, entre 16h et 17h.

CINQUIÈME CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

BELLE PARTICIPATION

(Photos Club Photo Ancienne-Lorette par Clément Falabreux)

Le dimanche 16 septembre avait lieu à l'hôtel de ville la remise des prix pour le cinquième concours d'embellissement organisé à l'Ancienne-Lorette. Soixante propriétaires s'étaient inscrits au concours (comparativement à 17 la première année), plusieurs d'entre eux figurant dans plus d'une catégorie.

Ainsi on avait 38 concurrents dans l'unifamilial, 9 pour le plus bel arbre, 32 dans la catégorie plates-bandes, rocailles, massifs, 8 pour les haies, 13 pour les pelouses et 17 dans la catégorie boîtes-à-fleurs, jardinières.

LES GAGNANTS

Dans l'unifamilial, le premier prix va à Yves Gaudin, du 1451 rue Ste-Monique; le deuxième, à Gilles Paquet, du 1401 de l'Aéroport et le troisième à Lise C. Dubois, du 1297 des Patriotes.

Deux prix ont été décernés dans le multifamilial: le premier à Thérèse Hamel, du 1629 rue St-François et le second à Louis Lesage, du 1408 Notre-Dame.

Trois prix dans la catégorie commerce: premier, le restaurant McDonald; deuxième, R. Ferland Inc.; troisième, Roger Martel (Couche-Tard de la rue St-Paul).

Qui a eu le plus bel arbre? Andrée Lévesque du 1290 des Pins. La plus belle rocaille (plate-bande ou massif)? André et Denise Contant du 1324 rue Boileau. La plus belle haie? Michel Turcotte, du 1736 St-Olivier. La plus belle pelouse? Gilles Drouin, du 1650 rue Grandbois. Les plus belles jardinières ou boîtes-à-fleurs? Diane et Étienne Laplante (nom prédestiné!), du 981 rue Choquette.

NOMBREUX PRIX

On a décerné deux prix de 100\$, deux de 50\$, six de 25\$, quatre trophées, plus d'une dizaine de plaques. On a fait tirer de nombreux prix "de consolation" et aussi des prix de présence: argent, bons d'achat, jardinières. Tout cela grâce à l'appui de nombreux commanditaires.

LES COMMANDITAIRES

Les organisateurs ont tenu à remercier chaleureusement les commanditaires de cet événement, dont la contribution permet de donner plus d'éclat à la fête sans alourdir le budget de la municipalité. Voici la liste de ces généreux donateurs:

CENTRE JARDIN HAMEL
QUINCAILLERIE
GAUVIN
SERVICE ARBRE
GUIMONT
ALIMENTATION MÉTRO
BANQUE ROYALE
CORNE D'ABONDANCE
PETITCLERC
ÉLECTRONIQUE
BANQUE NATIONALE
CAISSE POPULAIRE
SPORT OLYMPE
QUINCAILLERIE
PARADIS
LA MAISONNÉE
MESSELEY
CENTRE PARADIS
GÉRARD BOURBEAU INC.
PROVIGO
FERNAND MORISSETTE
McDONALD
LES VINS ANDRES

LE MAIRE REND HOMMAGE AU CONSEILLER FAUCHON

Après avoir exprimé ses félicitations à toutes les personnes impliquées dans le concours d'embellissement, le maire a tenu à rendre hommage au conseiller Jacques Fauchon, chargé de ce dossier. "Il sait défendre ses dossiers, a-t-il précisé. Il a su vendre l'idée de l'embellissement et on peut, sans enlever de mérite aux autres participants, le considérer comme l'élément moteur de tout ce mouvement".



Premier prix dans l'unifamilial: Yves Gaudin, 1451, Ste-Monique.



Premier prix dans le multifamilial: Thérèse Hamel, 1629, rue St-François.



Premier prix, catégorie commerce: Le McDonald.



Premier prix, plates-bandes et rocailles: André et Denise Contant, 1324, rue Boileau.



La plus belle pelouse: Gilles Drouin, 1650, rue Grandbois.



La plus belle haie: Michel Turcotte, 1736, St-Olivier.

L'ANCIENNE-LORETTE DÉCROCHE UNE TROISIÈME PLACE

L'Ancienne-Lorette s'est classée troisième sur dix dans la Communauté urbaine, avec la belle note de 91,6 sur 115. Les deux premières places ont été gagnées par Québec et Ste-Foy. L'an passé, nous étions cinquième avec 71,5.

Avec les efforts d'embellissement qui ont été faits chez nous cette année, la Ville aurait pu se tailler une première place, explique le conseiller Jacques Fauchon, si les deux grandes villes sœurs n'avaient pas intensifié leurs efforts antérieurs. Mais les fêtes 1984-1985 et la visite papale les ont amenées à "mettre le paquet", et ce avec des budgets autrement plus considérables que le nôtre.

Les aménagements réalisés aux abords de l'hôtel de ville ont retenu l'attention des juges au niveau provincial pour "le goût et la qualité" qu'ils démontrent. On a tenu à féliciter Solange Thivierge pour la conception de ce plan, de même que toute l'équipe du projet Prime. Réjean Fortin a dirigé la réalisation du plan.

UN DÉFI POUR L'AN PROCHAIN

Encouragés par la participation de cette année, et le maire, et le conseiller Fauchon et le président du Comité d'embellissement, M. Jean-Louis Brown ont eu la réaction spontanée de lancer un nouveau défi à la population: celui d'obtenir une première place l'an prochain dans la Communauté urbaine. Qui dit mieux?



Le plus bel arbre: André Lévesque, 1290, des Pins.



Premier prix, jardinières et boîtes-à-fleurs: Diane et Étienne Laplante, 981, Choquette.



La salle du conseil était remplie. Un goûter a été servi.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis maintenant le 1er juillet 1984, la majorité des dispositions contenues à la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels s'applique à toute corporation municipale.

Cette Loi comporte non seulement un premier volet qui touche l'accessibilité aux documents d'un organisme public mais contient également un deuxième volet qui vise à protéger les renseignements personnels.

L'application de ce deuxième volet amène certains changements d'attitude au niveau des fonctionnaires municipaux qui ont à répondre à diverses demandes qui peuvent leur être adressées.

Le but du présent article est donc d'informer les contribuables de la portée générale des dispositions visant à protéger les renseignements à caractère personnel.



PRINCIPE

Le principe de base est à l'effet qu'un renseignement nominatif est confidentiel et que sa divulgation doit être autorisée par la personne concernée ou par le titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur.

Ainsi, si une personne communique avec un fonctionnaire de la municipalité pour obtenir un renseignement qui concerne une autre personne physique, le fonctionnaire ne pourra accéder à sa demande.

Exemple: Si un notaire ou une institution financière demande si les taxes de Monsieur "X" sont payées, il n'est pas possible de répondre à une telle demande à moins que le notaire ou l'institution financière produise une autorisation écrite signée par la personne concernée permettant de divulguer le ou les renseignements demandés.

NOTRE MAIRE À L'EXÉCUTIF DE LA C.U.Q.

Félicitations au maire Emile Loranger pour sa nomination récente à l'exécutif de la C.U.Q. Selon les dispositions de la Loi 92 expliquées dans Le Loretain de septembre, deux des 9 membres de l'exécutif doivent représenter les villes de banlieue. M. Loranger est l'un des deux à qui échoit cette responsabilité.

DÉFINITION DU "RENSEIGNEMENT NOMINATIF"

Les renseignements nominatifs dans un document sont ceux qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Soulignons que le seul nom d'une personne n'est pas un renseignement nominatif sauf si mentionné avec un autre renseignement la concernant ou si sa seule mention révèle un autre renseignement à caractère nominatif.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE PUBLIC

Les renseignements personnels qui ont un caractère public ne sont pas nominatifs et, à ce titre, ne sont pas confidentiels. Donc, ont un caractère public et ne sont pas confidentiels les renseignements suivants:

1. Certains renseignements concernant les membres du Conseil, tels le nom, le titre, la fonction (maire ou conseiller) ainsi que la rémunération rattachée à la fonction d'élu.
2. Certains renseignements concernant un employé de la corporation municipale, tel le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone de son lieu de travail.

À noter que dans le cas d'un employé, la classification et le salaire sont confidentiels et que, tout comme dans le cas de l'élu, le numéro de téléphone personnel est toujours confidentiel.

3. Les renseignements qui concernent une personne en sa qualité de partie à un contrat conclu avec la corporation municipale ainsi que les conditions de ce contrat.

Exemple: Les professionnels qui ont reçu des mandats de la Ville ainsi que les entrepreneurs qui ont conclu des contrats avec la Ville.

4. Le nom d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique reçu de la Ville en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage.

Ce paragraphe exclut tout ce qui n'est pas reçu en vertu d'un pouvoir discrétionnaire, tel que le salaire, mais, par contre, pourrait inclure les renseignements suivants:

- Un congé avec ou sans traitement;
- des allocations de perfectionnement;
- une prime de séparation ou pour de longs états de service;
- un boni discrétionnaire au mérite, une prime de bon conducteur, etc...

Les exceptions:

Il y a cependant des cas précis où des renseignements nominatifs peuvent être communiqués, sans autorisation.

Ces cas d'exception sont les suivants:

1. Lorsqu'il s'agit de poursuites pénales, le procureur mandaté a accès aux renseignements détenus par la corporation municipale et qui concernent cette poursuite;

Exemple: Les poursuites en vertu du Code de la sécurité routière, en vertu du Code criminel, en vertu des règlements municipaux, que ces poursuites soient entamées devant la Cour municipale ou devant toute autre Cour de juridiction pénale.

2. Dans le cas d'une procédure judiciaire en matière civile, le procureur mandaté par la Ville a accès à tout renseignement requis pour mener à bien le mandat qui lui est confié.

Exemple: Poursuite en résiliation d'un contrat.

3. Aux fins d'une poursuite applicable au Québec, une personne chargée de réprimer le crime a accès aux renseignements qui lui sont requis.

Exemple: Renseignements donnés à la police concernant des

jeunes qui auraient commis un acte de vandalisme et qui font l'objet d'une poursuite.

4. Dans le cas d'une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.

Exemple: Un centre hospitalier demande le numéro de téléphone personnel d'un employé de la Ville à qui aurait été administrée par erreur une dose de médicament dangereuse.

5. Dans le cas d'une personne autorisée par la Commission d'accès à l'information pour faire des études ou recherches, aux Archives nationales, au Bureau de la statistique du Québec, entre Corps de police et dans le cadre d'une entente écrite entre organismes publics.

CONCLUSION

En conséquence de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, il peut arriver que des renseignements qui avaient été jusqu'alors accessibles ne le soient plus ou le soient à certaines conditions.

À titre de personne responsable de l'application de cette loi, le soussigné est disponible pour toute précision additionnelle au numéro de téléphone 872-9811.

ANCIENNE-LORETTE, LE 17 SEPTEMBRE 1984.

Le greffier et conseiller juridique,
Gabriel Michaud, I.L., s.n.a.

MAIRE SUPPLÉANT



Le maire suppléant pour les trois prochains mois sera M. Léo Careau, échevin du quartier St-Paul. Il succède à Mme Sylvie Laflamme dont le mandat est terminé.

PROJET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

MÉCANISME DE CONSULTATION

Le projet d'épuration des eaux usées de la Communauté Urbaine de Québec étant une entreprise de grande envergure, on a senti la nécessité de procéder à une étude d'impact. Le mandat de cette étude a été confié au Groupe Poulin, Thériault Liée de Québec, qui a mis en place des mécanismes de consultation populaire.

Trois ateliers de travail ont déjà eu lieu de même qu'une séance de consultation. Les ateliers permettent aux intéressés de suivre de près et de façon continue l'étude d'impact, d'avoir accès au maximum d'information et d'établir un dialogue avec les experts. Les séances de consultation, plus formelles, permettent à ceux (individus ou groupes) qui veulent intervenir et faire valoir leur point de vue particulier de présenter leurs mémoires ou leurs recommandations.

INVITATION

Les citoyens de l'Ancienne-Lorette qui voudraient suivre de près ce dossier pourraient, dans un premier

temps, prendre contact avec la firme précitée (871-2444) et prendre connaissance des comptes-rendus des ateliers antérieurs et de la première séance de consultation. Dans un deuxième temps, ces personnes pourraient se joindre au quatrième atelier prévu pour le début d'octobre et assister ou participer à la séance de consultation

prévue pour la fin du mois.

Des arrangements particuliers peuvent aussi être faits avec le Groupe Poulin, Thériault pour l'organisation de séances spéciales.

LES FEUX DE FEUILLES SONT INTERDITS

Avec l'arrivée de l'automne on assiste à la traditionnelle tombée des feuilles. Plusieurs ont l'habitude de les faire brûler. Savez-vous qu'il est interdit de faire brûler ces feuilles à l'extérieur. Le règlement V-337 est très clair sur le sujet. L'article 25 de ce règlement stipule qu'il est défendu d'allumer un feu en plein air, dans un chemin ou dans le voisinage d'un bocal ou d'une clôture. Les amendes prévues varient de 25,00\$ à 300,00\$.

Le Service de Protection Publique de l'Ancienne-

Lorette suggère d'utiliser plutôt des sacs ou autres contenants et de les mettre tout simplement aux vidanges. Pourquoi ce règlement défend-il ce genre de feux? Parce que c'est dangereux pour le voisinage et sa propre maison et aussi parce que c'est un peu manquer de respect pour les voisins qui vivent "endurer" la fumée et son odeur pendant de longues heures. Pour l'application du règlement V-337 on peut appeler en tout temps la Police à 872-9818.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES aura lieu cette année du 7 au 13 octobre courant. Le thème de la semaine "Les articles de fumeur et l'incendie" est particulièrement d'actualité cette année, étant donné que les articles de fumeur sont responsables de plus du tiers des décès dus à l'incendie au Québec.

Les allumettes mal éteintes et les articles de fumeurs occasionnent environ 30% des incendies d'origine connue.

Une allumette enflammée, des débris de tabac ou une cigarette négligemment jetée peuvent provoquer des incendies catastrophiques, entraînant de très graves dégâts matériels et de nombreuses pertes de vies. Souvenez-vous qu'un geste imprudent peut vous coûter votre maison, ou même la vie.

Voici quelques précautions élémentaires:

1. Ne laissez jamais d'allumettes à la portée des enfants; de plus, gardez-les dans des boîtes inin-

flammables.

2. Ayez toujours des cendriers propres et en nombre suffisant partout où des gens fument.

3. Assurez-vous que toutes vos allumettes et tous vos mégots sont bien éteints avant de les jeter.

4. NE FUMEZ JAMAIS AU LIT.

5. Videz toujours les cendriers dans les toilettes.

6. Ne faites jamais de flamme et ne fumez jamais dans un endroit contenant des produits inflammables ou des objets fraîchement peints ou après avoir utilisé une colle volatile inflammable.

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Les détecteurs de fumée ne sauraient éteindre les incendies. Mais ils peuvent sauver des vies. Ils servent à vous alerter, vous et votre famille, à l'existence de la fumée, vous donnant ainsi la chance de vous sauver et d'appeler les pompiers.

Ce soir, avant d'aller au lit, assurez-vous que votre

famille est bien protégée, avec un détecteur portant le sigle UL, ULC ou FM.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE?

N'attendez pas qu'il soit trop tard pour savoir comment donner l'alarme de manière à recevoir sans retard le secours des pompiers. Si vous habitez un immeuble muni d'un système d'alarme avec avertisseurs manuels, sachez où ils se trouvent et comment ils fonctionnent; vous devez actionner le système d'alarme pour alerter les autres locataires. Sachez toutefois que souvent ces avertisseurs manuels ne donnent pas l'alarme aux pompiers, mais seulement à l'intérieur de l'immeuble. Il vous faudra alors appeler les pompiers en utilisant le téléphone d'un voisin.

Apprenez par coeur le numéro de téléphone des pompiers; notez-le près de votre téléphone, en cas d'urgence. Si vous n'avez pas le numéro sous la main, appelez la télépho-

niste et indiquez-lui le lieu de l'incendie avec toutes les précisions voulues.

Appelez les pompiers le plus tôt possible: un petit feu, s'il n'est pas rapidement maîtrisé, peut vite se transformer en incendie; ce sont les premières minutes qui comptent.

L'ABC du comportement en cas d'incendie:

A. Faites évacuer tout le monde.

B. Sortez!

C. Appelez les pompiers.

ET SOUVENEZ-VOUS que les tarifs des compagnies d'assurance sont déterminés par le nombre et la gravité des incendies. En réduisant les risques d'incendie, vous réduirez le montant de vos primes d'assurance.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS concernant la prévention des incendies, n'hésitez pas à contacter le soussigné au numéro 872-9818.

**LE PRÉPOSÉ
AUX INCENDIES,
Adrien Drolet, sergent**

**CE SOIR,
N'ENTREZ PAS
SOUS VOS DRAPS
SANS PENSER
AU FEU.**

**PROTÉGEZ
VOTRE FAMILLE
AVEC UN DÉTECTEUR
DE FUMÉE.**



RAPPEL DE LA JOURNÉE COMMUNAUTAIRE DE FIN DE SAISON



Roland Gosselin, président du club de tennis, lors de l'inauguration des deux nouveaux courts aménagés sur le terrain des loisirs.



Un nouveau terrain de balle a aussi été inauguré ce jour-là. L'évêque Sylvie Laflamme s'exprime au nom du conseil municipal, alors que le curé Claude Couture se prépare à prononcer une bénédiction. On remarque le président Claude Drolet avec le directeur du Service des loisirs, M. Camille Deschênes.

7 OCTOBRE

Ouverture de la Ligue de la Capitale
Surveillez la publicité à la suite de la
conférence de presse du 1er octobre



PAGE 6 — LE LORETTAIN

Monsieur Louis Robitaille, responsable du tournoi Atome, remet un chèque à M. Claude Drolet, président de la L.B.J., selon les ententes de participation conclues avec la municipalité pour l'aménagement du terrain de balle.



La traditionnelle épiluchette était au programme. On remarque au premier plan M. Jean-Louis Gagnon, au cœur de l'action.



La course est engagée, l'affaire est dans le sac!



La course de tacots dans le côté St-Olivier, des émotions à revivre!

"PARENTS SECOURS" BIEN PRÉSENT À L'ANCIENNE-LORETTE

Il y a quelques mois plusieurs d'entre vous ont adhéré au mouvement "Parent Secours". Nous comptons maintenant 200 familles Parent Secours dans notre ville. Merci à tous nos membres pour votre générosité, c'est là que nous nous rendons compte que nos enfants vous tiennent à cœur.

En ce début d'année scolaire 84-85, nous vous sollicitons à nouveau afin d'agrandir notre nombre. On ne saurait être assez prudent, pour nos enfants. Plus notre nombre grandira plus ils seront en sécurité.

Pour ceux qui se demandent en quoi ça consiste, tout ce que vous avez à faire c'est d'afficher votre pancarte "Parent Secours" quand vous êtes à la maison et de la retirer lorsque vous êtes absents. Si un enfant se blesse, se sent suivi par des exhibitionnistes ou des voyeurs, a oublié sa clef de maison lorsqu'il est seul, ou est simplement perdu, il sonne chez un "Parent Secours" et tout ce que vous avez à faire c'est d'appeler un policier qui le ramènera chez lui en toute sécurité.

Un sondage fait auprès de nos 67 anciens membres, les nouveaux membres n'ayant pas commencé leur bénévolat, nous a révélé qu'environ 6 enfants ont été secourus de différentes façons, de décembre 83 à juin 84. C'est donc dire, qu'il est encourageant d'avoir une mesure de prévention supplémentaire chez nous.

Ceux et celles qui travaillent à l'extérieur, même si votre pancarte n'est affichée que les jours de congé c'est mieux que rien. Il faut toujours penser que si c'était votre enfant qui avait besoin d'un secours quelconque, vous seriez bien heureux que quelqu'un l'accueille.

Nos enfants sont appelés de plus en plus à marcher pour se rendre à l'école. Plus il y a d'enfants circulant dans les rues, plus les risques de tout genre augmentent.

Si chacun fait sa petite part, nous serons contents de pouvoir affirmer "Qu'il fait bon de vivre à l'Ancienne-Lorette" en sécurité grâce à vous!

Pour informations: Mme Micheline Joly, présidente, 872-4341.

Comité Central
"Parent Secours" de
l'Ancienne-Lorette

PAVAGE DES RUES DE L'AMITIÉ, NOËL-BEAUPRÉ, LOUIS-BOURDAGE ET ST-JEAN-BAPTISTE

Des travaux de pavage et de bordures sont bientôt entrepris sur les rues de l'Amitié, Noël-Beaupré, Louis-Bourdage et un petit tronçon de la rue St-Jean-Baptiste. Les travaux, dont le coût s'élève à 79 150,12\$, sont confiés à la compagnie Sintra inc.

ÉPIC: C'EST PARTI À L'ANCIENNE-LORETTE

ÉPIC, on s'en souvient sans doute, c'est l'abréviation de: ÉTUDE DES PROBLÈMES D'INFILTRATION ET DE CAPTAGE. Cette étude fait partie d'un plan global dirigé par la Société québécoise d'assainissement des eaux, à l'échelle du Québec. Dans chaque localité, une firme privée est mandatée pour réaliser cette étude.

À l'Ancienne-Lorette, c'est le groupe conseil Harold Sohler & Associés

Inc. qui s'est vu confier ce mandat et les travaux ont commencé à la mi-septembre. Il s'agit de la phase I de l'étude, qui consiste à recueillir des données générales sur le réseau. Un rapport devrait être présenté fin octobre. Après étude de ce rapport, on sera prêt pour la phase II, qui comprend une inspection visuelle du réseau.

Suivra enfin la phase III, qui porte principalement sur l'étude des débits et des niveaux.

Au bout du compte, il s'agit de savoir quels travaux devront être faits pour que les eaux de ruissellement ne viennent pas surcharger le réseau des eaux usées et pour que les eaux usées n'aillent pas polluer les eaux de ruissellement, les cours d'eau.

Soulignons que le groupe Harold Sohler et Associés a aussi été choisi pour réaliser la phase II du projet ÉPIC de Charlesbourg.

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LE CAMION NE RAMASSE PAS LES REBUTS TROP LOURDS

Il semble utile de rappeler que le camion qui fait la cueillette des ordures ménagères ne peut disposer de rebuts trop lourds ou trop gros, spécialement s'ils ne sont pas combustibles. Ainsi, par exemple, il ne pourra pas ramasser un moteur d'auto ou de camion, ou encore un grand canapé qui n'a pas été mis en pièce ou encore les débris de construction.

Un conteneur est placé en permanence au garage municipal pour recueillir ces gros rebuts.

ARTISTES ET ARTISANS, BIENVENUE!

Pour les gens intéressés à participer au salon de novembre, organisé en collaboration avec les Mains d'Art, qui aura lieu à la Polyvalente les 1er, 2, 3, 4 novembre, quelques places sont encore disponibles.

Pour information, 872-4667.

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

NOTE IMPORTANTE:

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le Journal de Québec ou dans le journal "L'élan, L'éventail, L'envol".

RÈGLEMENTS:

Actuellement, il est possible de faire état des règlements qui suivent:

1. Règlement V-800-84

Ce règlement a été adopté lors de la séance du 17 septembre 1984 et permettra au Service des travaux publics de procéder à l'émondage des arbres lorsque des branches nuisent à l'exécution normale des travaux municipaux.

Dans de tels cas, la Ville fera le travail d'émondage, sans frais pour le propriétaire riverain.

2. Règlement V-801-84

Ce règlement a également été adopté le 17 septembre 1984 et a pour effet de modifier le règlement de circulation et stationnement V-701-82 afin de prévoir des signaux "Arrêt" sur les trois coins à l'intersection des rues du Vison et de la Ferme.

3. Corvée-Habitation

Lors de la séance du 17 septembre dernier, le Conseil a décidé de prolonger les effets du programme de subvention dans le cadre de Corvée-Habitation jusqu'au 31 décembre 1984.

Par conséquent, un premier avis de motion a été donné afin de modifier le règlement V-717-82, le programme de subvention devant voir ses effets prolongés jusqu'au 31 décembre 1984.

Un second avis de motion a aussi été donné afin que le fonds de subvention créé dans le cadre du programme de subvention soit augmenté de 41 000\$, ce qui constitue une modification au règlement d'emprunt V-731-82.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffier au numéro 872-9811.

ANCIENNE-LORETTE, LE 18 SEPTEMBRE 1984

Le greffier et conseiller juridique,
Gabriel Michaud, B.L., c.m.a.

VILLE ANCIENNE-LORETTE SERVICE DES LOISIRS

OFFRE D'EMPLOI (rappel)

FONCTION: Serveur(se) restaurant.
CONDITIONS: Résider à l'Ancienne-Lorette.
Être âgé de 18 ans et plus.
SALAIRE: Salaire minimum.
EXIGENCES: Être disponible le soir et/ou fin de semaine selon l'horaire.
Avoir une expérience pertinente dans le domaine.

Les candidatures seront reçues au bureau du Service des Loisirs au 1729 rue Arthur jusqu'à vendredi le 26 octobre à 15h00.

BALLON-BALAI FÉMININ

Il y aura du ballon-balai, pour les femmes de 18 ans et plus, une fois la semaine en soirée, à l'Amphithéâtre de l'Ancienne-Lorette.

Pour information et inscription, communiquer avec le Service des Loisirs, à 871-3434.

GARAGES & ABRIS POUR L'HIVER

L'automne est à peine commencé et il faut déjà penser à l'hiver. Comme à chaque année plusieurs d'entre vous se munissent de garages de toile ou de panneaux démontables et comme par le passé, les dates où l'on peut établir ces garages se situent entre le 1er novembre et le 15 avril.

Dans les zones résidentielles, un garage ou un abri temporaire est permis dans la marge de recul mais à une distance de 5 pieds de la chaîne de rue ou de la ligne de lot dans les rues où il n'y a pas de chaîne. De plus, ces abris doivent être distants d'au moins 5 pieds de toute borne-fontaine. Chaque abri temporaire sera vérifié et quiconque dérogera à ces normes, devra déplacer son abri ou son garage d'hiver.

des citoyens s'IMPLIQUENT, ET VOUS?

Certains Loretains ont accepté de prendre en main le recyclage qui se fait dans leur municipalité. En effet, Recyclage-Québec met présentement de l'avant une formule qui a fait ses preuves aux États-Unis, les leaders de quartiers.

Plusieurs citoyens(nes) ont été contactés au cours de l'été, et ils ont manifesté un intérêt certain pour

devenir les personnes ressources pour le recyclage dans leur quartier.

Leur tâche? Accueillir et informer les nouveaux venus à l'Ancienne-Lorette, stimuler leurs voisins, vérifier si tout se déroule sans anicroche, en fait, agir en tant "qu'intermédiaire" entre Recyclage-Québec et la population de l'Ancienne-Lorette.

Peut-être avez-vous le goût de vous impliquer vous aussi? Plus nous serons nombreux, plus la tâche sera facile! C'est une innovation dans le mode de communication pour mieux sensibiliser les Loretains. **Appelez-nous à Recyclage-Québec, si vous voulez être du nombre des leaders de quartier, il nous fera plaisir de vous donner plus d'information!** (522-4449).



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU CLUB RICHELIEU
DE L'ANCIENNE-LORETTE
LE 17 OCTOBRE**

**LUNDI 8 OCTOBRE,
JOUR DE L'ACTION
DE GRÂCES**

Les services administratifs de la municipalité seront fermés.

**OCTOBRE À
L'ANCIENNE-LORETTE**

1. Réunion du Conseil à 20h00 à l'hôtel de Ville.
7. Ouverture officielle de la Ligue de la Capitale à l'Amphiglace. Le public est invité à compter de 10 heures.
8. Congé de l'Action de Grâce.
10. Assemblée du Cercle de fermières au local habituel à 20h00.
15. Réunion du Conseil à l'hôtel de Ville à 20h00.
16. C.L.S.C. Laurentien à 13h00, rencontre d'information pour les sans emploi.
17. Assemblée générale du Club Richelieu.

REMARQUE

Désormais, les associations sans but lucratif de la municipalité auront le loisir d'annoncer dans Le Loretain leur assemblée générale annuelle.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

C.L.S.C. LAURENTIEN — C.L.S.C. LAURENTIEN —

QUELQUES DATES À RETENIR

Les mardis: Clinique de prévention pour les 0-5 ans

- 1: Activité "Connaître, aimer et habiter son corps"
- 15: Soirée d'information sur l'auto-examen des seins
- 17: Rencontre d'information sur l'insomnie, à l'Ancienne-Lorette
- 31: Session "Approche à la détente"

SESSION: SEXUALITÉ DES 5-12 ANS POUR LES PARENTS

Cette série de 4 rencontres a pour but de vous aider dans votre rôle d'éducateur sexuel auprès de vos enfants.

Si vous êtes du territoire du C.L.S.C. Laurentien (Ancienne-Lorette, Quartier Champigny, Quartier Chauveau, St-Augustin et Cap-Rouge), vous pouvez vous inscrire à cette session. Ces rencontres auront lieu le jeudi à 20h30. La première série débutera le 27 septembre au C.L.S.C. Laurentien.

Pour inscription, appelez Michèle Côté au numéro 872-0882.

Bienvenue à tous!

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Claude Drolet	872-1092
Cadets:	Philippe Poirier	872-3456
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Caroli Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les):	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Clément Audet	872-7102
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
APEAS:	Gisèle Cantin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Edna MacKenzie	872-9903
Association Locataires		
Place des Pionniers	Simone Roy	872-0344
Cercle de Fermières	Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Gilles Lamontagne	872-7874
Chevaliers de Colomb:	Jacques Beaumont	872-1776
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	René Bouillon	872-8825
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:		
Service d'entraide	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Rayon de Soleil:		
St-Vincent de Paul:	Laval Monfette	872-0881
Tournoi Bantam:	Madeleine Gosselin	872-1633
	Guy Lacroix	872-9935

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Greffe et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kiroac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	Escouade Canine de Québec inc.	661-8657
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O. M. H.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE:		
Émile Loranger		872-4004
CONSEILLERS:		
Quartier St-Jacques		
Sylvie Laflamme		872-6949
Quartier Notre-Dame		
Léo Caron		872-7957
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Michel Lacroix		872-3259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
Carole Gagné		871-5943
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0822-7888



LE LORETTAIN